



Yamaska

Volume 20 - Numéro 6

Juin 2024



Mairie

100, rue Guilbault

Yamaska (Québec) J0G 1X0

Téléphone : 450 789-2489

Télécopieur : 450 789-2970

Courriel : info@yamaska.ca

Site web : yamaska.ca

Facebook : [Municipalité de Yamaska](https://www.facebook.com/Municipalite-de-Yamaska)

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h à 12h et 12h30 à 16h30

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairesse :

Diane De Tonnancourt 450 789-2897

mairesse@yamaska.ca 450 808-2153

Conseillère et conseillers :

Danielle Proulx (Poste # 1) 450 808-3437

danielle_proulx_19@hotmail.com

François Martin (Poste # 2) 450 808-2024

fmartinec@hotmail.com

Richard Thérout (Poste #3) 450 789-0129

laternaux.328@gmail.com

Léo-Paul Desmarais (Poste #4) 450 789-2175

diane.leopaul43@gmail.com

Martin Joyal (Poste #5) 450 880-0386

martinjoyal6969@gmail.com

Alain Crevier (Poste # 6) 450 789-3427

acreviercpa@gmail.com

Direction générale :

Sylvie Viens 450 789-2489

directiongenerale@yamaska.ca Poste 3

Information générale

Geneviève Forcier 450 789-2489

info@yamaska.ca Poste 1

Léonie Guilbault

comptabilite@yamaska.ca 450 789-2489

Poste 4

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

Coordonnateurs des mesures d'urgence :

Diane De Tonnancourt

450 789-2897

450 808-2153

Urgence – Police – Incendie – Ambulance :
9-1-1

Sûreté du Québec — appel de service :
310-4141 ou *4141 (cellulaire)

Permis de construction, rénovation
(sur rendez-vous)
450 789-2489

Salle Léo-Thérout
450 789-2007

Bibliothèque municipale
450 789-2007

Centre communautaire
450 789-5353

Presbytère
450 789-2115

S.P.A.D (Animaux)
Sans frais 1 855 472-5700

Caisse Desjardins
Centre Pierre-De Saurel
450 746-7000

École de Yamaska
450 746-3513

Bureau de poste
450 789-2317

MRC de Pierre-De Saurel
450 743-2703

CLSC du Havre
450 746-4545

Date de tombée

pour la prochaine édition :
20 juin 2024

Prochaine parution :
28 juin 2024

Mot de la Mairesse

Juin est une période synonyme de renouveau et de vitalité dans notre belle municipalité. Alors que les jours s'allongent et que la nature s'épanouit, je suis ravie de constater l'énergie et l'enthousiasme qui animent notre communauté.



Déjà, nos entrées de municipalités ont été fleuries et nos quais ont été installés pour le plaisir des plaisanciers. Cette année, la municipalité a fait ajouter une rampe d'accès pour les kayaks et planches à pagaie au quai du parc J.-B.-St-Germain afin de faciliter l'accès à la rivière aux usagers. Partout au Québec, le Pickleball connaît une grande vague de popularité et je vous informe que la Municipalité de Yamaska a fait ligner le terrain de tennis pour cette activité, il y a quelques années, mais malheureusement peu de citoyens l'utilisent. De plus, désormais, l'accès au terrain de tennis et de Pickleball ne nécessite plus de clé pour y entrer. Aussi, les stations d'exercice pour les aînés devraient être installées au parc J. B.-St-Germain sous peu si ce n'est pas déjà fait. Nos parcs sont donc prêts à vous accueillir pour des moments de détente en famille ou pour faire des pique-niques entre amis. Nous avons également prévu une série d'événements et de festivités pour célébrer la saison estivale qui sera échelonnée jusqu'en septembre. Ces événements seront annoncés sur notre site web et sur les réseaux sociaux.

Pour organiser toutes ces activités, nous sommes chanceux de pouvoir compter sur une équipe municipale très dynamique et des bénévoles dévoués et impliqués et je les remercie grandement pour leur engagement. Nous continuons également à travailler sur plusieurs projets d'amélioration de nos infrastructures municipales, en tenant compte du budget annuel.

Juin est aussi le mois où nous soulignons la fête des Pères. Profitons de l'occasion pour les remercier pour leur présence et leur implication dans la vie de famille.

En terminant, je souhaite une participation active de la population à tout ce qui est mis en place pour vous faire passer un bel été chez nous. Ensemble, nous pouvons continuer à faire de notre municipalité un endroit où il fait bon vivre.

Bon été à tous!

Votre mairesse

Diane De Tonnancourt



MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DÉCERNÉE À NOTRE MEMBRE NONAGÉNAIRE

Quelle femme extraordinaire cette dame Monique Lampron! Elle a marqué notre communauté au fil des ans, elle n'a jamais hésité, un seul instant, à donner de son temps pour le mieux-être de la collectivité. Le 11 mai dernier, elle recevait la médaille, représentant les aînés, pour son bénévolat, des mains de la Lieutenant-Gouverneure, Mme Manon Jeannotte. Félicitations!!!

Diane Bibeau
Présidente Afeas



Demandes de permis

Pour faciliter votre responsabilité de citoyen, nous avons refait les formulaires de demande de permis. Ils comportent moins d'éléments demandés et sont donc plus simples à remplir.

Pour chaque permis, nous souhaitons avoir les informations pour rejoindre le propriétaire (nom, adresse, téléphone, ...) Nous devons également connaître la nature des travaux prévus, les dates de début et de fin des travaux et la valeur (pas le coût, vraiment la valeur) des travaux. Nous pourrions également avoir besoin de la localisation du projet. Une copie de votre certificat de localisation est souvent le meilleur document à nous fournir. Pour les plans de construction, vous devez les réaliser (ou les faire réaliser) à l'échelle. Sur un papier quadrillé, prenez un carré par pied (ou 1/3 de mètre) pour illustrer à l'échelle ¼ les travaux à faire.

Dans tous les cas, nous vous demandons de mettre vos coordonnées sur les plans et autres documents déposés.

Disponibilités

Pour les citoyens qui ne sauraient toujours pas, notre inspecteur en bâtiments et environnement est à Yamaska quatre jours par semaine. Pour le rencontrer, il est préférable de prendre rendez-vous en appelant au 450 789-2489, poste 2. Avec une présence plus assidue, l'inspecteur a plus de temps pour rencontrer les gens, discuter de projets au téléphone ou rédiger des avis.

Plaintes

Au bureau municipal

Vous avez la responsabilité de nous aviser des propriétés pour lesquelles la conformité vous préoccupe. Que vous parliez de plainte, d'avis ou de non-conformité, il ne revient pas aux élus de nous transmettre ces informations. D'une part, si le traitement du dossier demande un appel au requérant, nous aurons moins de mal à communiquer avec vous. D'autre part, le rôle des élus est de diriger les requérants vers la bonne ressource. Enfin, le traitement du dossier est confidentiel; le Service de l'urbanisme ne donne aucune information sur la source de l'intervention, mais ne donne pas de suivi au requérant non plus; ces renseignements sont protégées par la loi sur l'accès à l'information. **Nous sommes au 450 789-2489**

Avec Accès médiation citoyenne

En plus du bureau municipal, une requête peut être acheminée à l'organisme Accès médiation citoyenne. Cet organisme offre aux gens qui le veulent un lieu de rencontre supervisée par une personne neutre qui permet la discussion ouverte et constructive. Problème de chien, empiètement du voisin, dossiers de nuisances, vous pouvez contacter **Accès médiation citoyenne au 450 746-0954**

Auprès de la SPAD

Les plaintes concernant les chiens, chats et autres animaux doivent être acheminées auprès de la **Société Protectrice des Animaux Drummond (La SPAD!) au 819 472-5700**. Leur mandat est d'intervenir pour assurer la protection des animaux et des gens.

À la Sureté du Québec

La municipalité a délégué certains pouvoirs d'inspection. Tout ce qui vous touche en dehors des heures de bureau peut être pris en charge par la SQ. Les plaintes de bruit et les infractions relatives au stationnement sont notamment sous la responsabilité des policiers. Ils ont le devoir d'appliquer le règlement RM-2017, concernant la sécurité publique. Vous pouvez joindre la **Sûreté du Québec au 450 743-7947**.

Luc Chiasson

Inspecteur en Bâtiment et en Environnement

Nouvelles du Conseil municipal de mai 2024

- Adoption du règlement RY-79-2015-11 (2024) modifiant le règlement de zonage – ajoutant et corrigeant certains éléments des usages et types de bâtiments principaux;
- Adoption du règlement numéro RY-2024-108 concernant la tarification pour les services municipaux;
- Adoption du règlement numéro RY-2024-110 relatif à la numérotation, l’affichage et l’installation des plaques de numéros civiques;
- Octroi de contrat – travaux au 137, rue Principale;
- Achat – deux (2) thermopompes centrale et murale – 137, rue Principale;
- Avis de motion - projet de règlement RY-79-2015-12 (2024) modifiant le règlement de zonage – ajoutant et corrigeant certains éléments des usages et types de bâtiments principaux ;
- Adoption du premier projet - règlement RY-79-2015-12 (2024) modifiant le règlement de zonage – ajoutant et corrigeant certains éléments des usages et types de bâtiments principaux;
- Formation - zone Montérégie-Est de l’Association des directeurs municipaux du Québec ;
- Frais d’administration – Municipalité de Saint-Gérard-Majella – compteur d’eau – 138, rang Sainte-Catherine;
- Projet de règlement numéro RY-2024-111 concernant les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale de Yamaska – avis de motion et dépôt du projet de règlement;
- Projet de règlement numéro RY-2024-112 concernant les vidanges des boues de fosses septiques – avis de motion et dépôt du projet de règlement;
- Centrale de surveillance – système d’alarme - mandat – Garda;
- Résolution tenant lieu de directive – politique linguistique de l’État;
- Acquisition – terrains lots 5 079 326A et 5 079 328A de la SHQ;
- Embauche de M. Benoit Champigny – poste journalier / 16 heures/semaine;
- Panneau « non-stationnement » - rue Principale;
- Travaux correctifs du pluvial – terrain de la rue Principale, entre la rue Salvat et la rue J.-B.-St-Germain;
- Appui à la demande de la Société d’aménagement de la baie Lavallière inc. ;
- Arrosage contre les araignées, fourmis et perce-oreilles – emplacements municipaux;
- Octroi de contrat : relevé technique - rue Principale pour les travaux de remplacement de l’aqueduc – tronçons T-240 et T-243;
- Mandat à LB Infra conseils : pour les services professionnels – plans et devis – rue Principale pour les travaux de remplacement de l’aqueduc – tronçons T-240 et T-243;
- Travaux - rue Principale - remplacement de l’aqueduc – tronçons T-240 et T-243- appel d’offres SEAO;
- Abrogation - résolution 2024-03-070 - mandat Municonseil avocats – préparation d’une entente de promoteur relative aux travaux municipaux - promoteur 9398-5711 Québec inc. (M. Luc Hervieux) - développement résidentiel – Place Hervieux;
- Développement - Promenade du Roseau inc. – autorisation – mandat firme d’ingénieurs-conseils ;
- Développement – rue Dr Migneault – autorisation – mandat firme d’ingénieurs-conseils;
- Développement rue Dr Migneault – promoteurs M. Claude Charron, représentant de 9454-9995 Québec inc. et Mme Micheline Forcier - approbation des plans et devis des travaux;
- Embauche du personnel du camp de jour 2024;
- Autorisation de passage – Tour CIBC Charles-Bruneau ;
- Installation de toilettes chimiques;
- Ouverture et fermeture des jeux d’eau — Octroi de contrat;
- Achat - uniformes de soccer (50);
- Lancement du livre de M. Lionel Émard le 7 juin 2024.

Bonjour, chers amis de la FADOQ.

Nos activités du mardi se sont terminées le 14 mai. **Nous serons de retour le 10 septembre!**

Le réseau FADOQ a mis en place une application à télécharger sur votre portable, tablette ou cellulaire.

Cette application, permet entre autre de renouveler votre carte de membre, mais aussi d'avoir accès à tous les rabais offerts en lien avec l'endroit où vous êtes lors de votre recherche.

Vous pouvez télécharger l'application pour Android ou Apple en vous rendant sur cette adresse web.

<https://www.fadoq.ca/richeleu-yamaska/a-propos/app>



Nous tenons à remercier les membres de nos trois équipes de shuffleboard pour leur participation aux Jeux régionaux FADOQ.

EQUIPE 1

Nicole Benoit
Élisabeth Boni

ÉQUIPE 2

Yvon Proulx
Suzanne Lauzière

ÉQUIPE 3

Lise Arel
Léo Arel

Nous vous souhaitons à tous un très bel été et espérons vous voir en grand nombre à notre retour le 10 septembre.

Au plaisir de vous revoir bientôt

Votre comité FADOQ



Activités aînés actifs

Au parc J.-B.-St-Germain - Dates des cours :

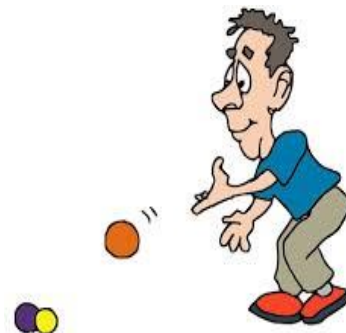
3-17-24 juin, 1-15-22-29 juillet, 12-19-26 août 2024 de 9h30 à 11 h00

Pour information, veuillez communiquer avec l'animatrice

Céline Gariépy au 450 782-3623 ou celine1.gariepy@videotron.ca

La pétanque au parc J.-B.-St-Germain...

Venez vous amuser en jouant à la pétanque, au parc J.-B.-St-Germain, tous les mercredis dès 18 h 30. Les équipes sont formées sur place, tous sont acceptés, il s'agit de pointer le plus juste possible...Si la température n'est pas favorable, l'activité est reportée au mercredi suivant. Pour info: Léo-Paul 450 789-2175



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le mercredi 15 mai 2024, se tenait l'AGA de l'Association féministe d'éducation et d'action sociale (Afeas) à 17h, au Pavillon communautaire, sis au 100 rue Guilbault. Près de 35 membres, en règle, y ont pris part.

Voici la composition du conseil d'administration de l'Afeas Yamaska pour 2024-2025 :

Madame Diane Bibeau, présidente;
Madame Monique Proulx, vice-présidente et trésorière;
Madame Rachel Côté, secrétaire;
Madame Marie-Andrée-Deslandes, administratrice;
Madame Jocelyne Bibeau, administratrice.



Vous remarquerez qu'il n'y a aucun changement, au CA, depuis plusieurs années. Nous vous remercions pour la confiance témoignée, mais, **de la relève s'impose pour la prochaine saison!**

MERCI À NOS FEMMES D'ACTION!

Mesdames Gisèle Plante, Mariette Joyal, Guylaine Lacouture, Diane Pelletier, Louise Proulx, Lucie Roy, Manon Joyal et Francine Thérout ont grandement participé au succès de la soirée par leur habituelle collaboration! À la **suite du succulent repas, servi par le Buffet Yamaska**, les membres et conjoints, au nombre **de 60**, ont été charmés par le spectacle en musique et chansons avec **le Duo Marcelinda!**

BIENVENUE DANS LA FAMILLE AFEAS

Madame Nathalie Proulx s'ajoute à notre Association. C'est un plaisir de t'accueillir!
Bravo Nathalie et à sa marraine Danielle Proulx!



HOMMAGE À NOS MEMBRES FONDATRICES



Mesdames Huguette Descheneaux, Olivette Michaud, Claire Nadeau, Germaine St-Amand et Jacqueline St-Germain, vous êtes des femmes courageuses, déterminées et inspirantes. Vous n'avez jamais cessé de croire en la mission Afeas. Vous avez été reconnues avec la rétrospective des 58 dernières années, puisque l'Afeas est là depuis 1966. Nous vous félicitons et c'est un grand honneur de vous remettre un certificat de reconnaissance et votre cotisation pour l'année 2024-2025. Vous le méritez tant!

Bonne fête des Pères à tous les papas en ce dimanche 16 juin!

Diane Bibeau
Présidente



Votre participation citoyenne est importante! Consommons EAUTrement!

- Utilisez un balai pour nettoyer les trottoirs et les entrées;
- Ne laissez pas couler l'eau du robinet en vous brossant les dents ou en vous lavant les mains et préférez une douche rapide à un bain;
- Pour refroidir votre eau, mettez-en un pichet au réfrigérateur plutôt que de laisser couler l'eau du robinet;
- Nettoyez vos légumes à l'aide d'une brosse dans un bol d'eau;
- Mettez le lave-vaisselle en marche seulement lorsqu'il est plein;
- Faites de même avec la machine à laver;
- Si vous avez encore une toilette ayant une cuvette de plus de 6 litres, placez-y une bouteille d'un ou deux litres remplie d'eau ou de sable. Vous diminuerez ainsi le volume d'eau utilisé à chaque chasse;
- Procurez-vous un baril de récupération d'eau pluie pour vos activités de jardinage.



INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT SAUF :

Selon le règlement RM-2017 à l'article 6.1.A.2. Il est possible de faire des feux à ciel ouvert sans autorisation aux conditions suivantes :

Allumer le feu dans un contenant incombustible d'une superficie maximale d'un mètre carré et d'une hauteur maximale des flammes d'un mètre ou dans un foyer ou un poêle conçu à cet effet;

➔ Le contenant, le foyer ou le poêle doit être muni d'un pare-étincelle;

➔ Le placer à une distance minimale de 6 mètres de tout bâtiment et de 3 mètres des limites arrière et latérales du terrain.

Les feux allumés dans un grill ou un barbecue sont également autorisés sans que l'autorisation de la municipalité soit requise.

***UN PERMIS DE BRÛLAGE DOIT ÊTRE DEMANDÉ EN TOUT TEMPS AU BUREAU MUNICIPAL**

OPTEZ POUR UN FOYER MUNI D'UN PARE-ÉTINCELLES



AMENDE DE 500 \$ À 50 000 \$

(en plus du paiement d'une facture en certaines circonstances)



FEUX DE CAMP



FEUX D'ARTIFICE



INSTRUMENTS PRODUISANT
DES FLAMMÈCHES



LANTERNES VOLANTES

CLASSIQUE

Le journal d'une femme de chambre, d'Octave Mirbeau

ROMAN ADULTES

Rue Duplessis, de Jean-Philippe Pleau

La Louisiane, de Julia Malye

Des glaçons comme du verre, d'Isabelle Picard

Si tu vois mon pays-T.2-Le châtement, de Joseph Facal

L'Enragé, de Sorj Chalandon

Entre cousines-Les fiançailles, de Vivianne Moreau

Chez les Panet-T.1-Au-delà du rêve, de Michel Langlois

Secrets de famille-T.3-Les voix silencieuses, de Rosette Laberge

Civilisés, de Patrick Senécal

La femme papillon, de J.L. Blanchard

Les Rokesby-T.2-Un petit mensonge, de Julia Quinn

La villa aux étoffes-T.6-Les adieux, d'Anne Jacobs

À tout prix, de Danielle Steel

Le réseau, de John Grisham

FAITS VÉCUS

Il n'y aura bientôt plus personne, de Marie Vaislic avec Marion Cocquet

JEUNESSE

L'univers est un Ninja-Le livre rouge, d'Alex A.

BFF-T.14-Tout est bien qui finit bien, de Geneviève Guilbault

Billie Jazz-T.15-Le cœur dans les nuages, de Geneviève Guilbault

ENFANTS

MicroBig-Ti-minou aime ses amies souris, de Richard Petit

La doudou qui s'était perdue presque pour toujours, de Claudia Larochelle

L'ours et la femme venus des étoiles, de Christine Sioui Wawanoloath*

Quand on était seuls, de David A. Robertson*

Légendes, de Nicole O'Bomsawin*

*Dons de VIVANT ICI! MRC Pierre-De-Saurel

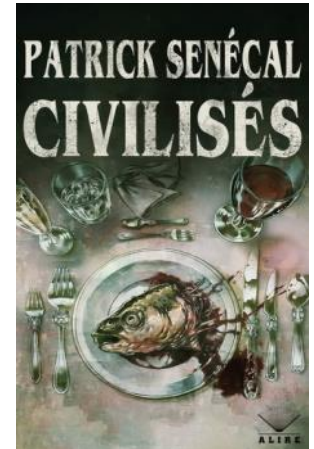
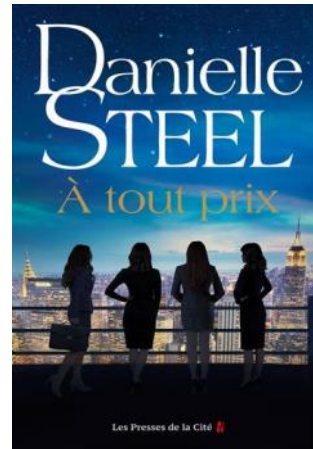
BONNE LECTURE!

Andrée de Repentigny, responsable bénévole

Bienvenue!

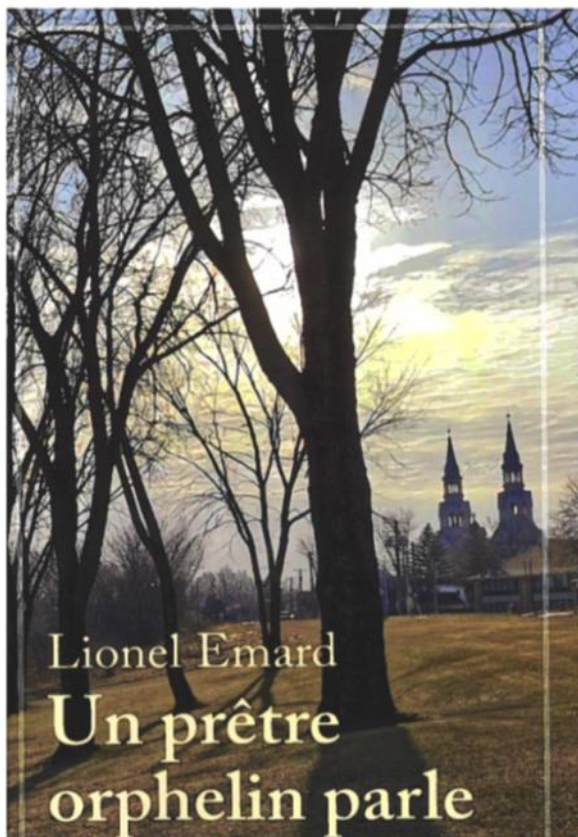
*Nos heures d'ouverture sont les mardis
de 14h00 à 16h00 et de 19h00 à 20h00*

OUVERT JEUDI DE 19h00 à 20h00



À NOTER :

*Lors de votre visite, vous êtes invités(es)
à compléter un coupon pour le tirage
d'un certificat cadeau de \$25 à la
Librairie Marcel Wilkie inc.*



Invitation - Lancement de livre Autobiographie de Lionel Emard

« Un prêtre orphelin parle »

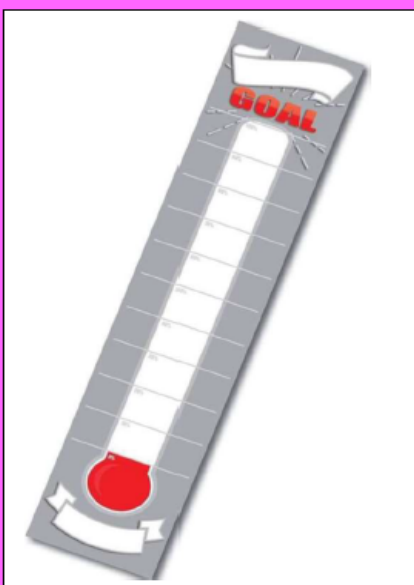
Le vendredi 7 juin 2024 à 17h00

Au Pavillon communautaire
100, rue Guilbault, Yamaska

Bienvenue à tous!

MERCI à nos généreux donateurs pour leur soutien financier qui permet de maintenir notre Église vivante et sa bâtisse en bonne condition !

France Guilbault et Louis R. Joyal, marguilliers



CHAUFFONS NOTRE ÉGLISE 2023-2024

En début d'année, il nous restait de l'an passé **7 654, 41\$**

Vous avez donné pour **35 159, 45\$**

Ce qui fait un total de **42 813,86\$**

Si nous enlevons à cela, quelques réparations que nous avons dû effectuer, soit **916, 40\$**

Et nous avons mis pour **30 497, 03\$** d'huile

Il reste, pour passer l'hiver 2023-2024, un total de **11 400, 43\$**



AVIS PUBLIC – PROMULGATION

Avis d’entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement no RY-2015-11 (2024) relatif aux ententes à des travaux municipaux.

Avis est, par la présente, donné par la soussignée

Que le conseil a adopté un avis de motion du règlement à la séance du 6 février 2024.

Que le conseil de la Municipalité de Yamaska a adopté le 1^{er} projet de règlement ci-haut identifié à la séance du 6 février 2024.

Que l’avis public de l’assemblée de consultation a été donné le 14 février 2024.

Que le conseil a tenu l’assemblée de consultation publique sur le règlement le 9 avril à 19 h.

Que le conseil de la Municipalité de Yamaska a adopté le 2^e projet de règlement ci-haut identifié à la séance du 9 avril 2024.

Que l’avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d’approbation référendaire a été donné le 10 avril 2024.

Que le conseil de la Municipalité de Yamaska a adopté le règlement ci-haut identifié à la séance du 7 mai 2024.

Que la MRC de Pierre-De Saurel a émis le certificat de conformité régionale conformément aux exigences de la Loi en date du 9 mai 2024.

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement est déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Yamaska, ce 9^e jour du mois de mai 2024.

Sylvie Viens

Directrice générale et greffière-trésorière

MESSAGE IMPORTANT AUX CITOYENS POSSÉDANT DES FOSSES SEPTIQUES

La Municipalité de Yamaska procédera, dans les prochains mois, à l’adoption d’un règlement concernant la vidange systématique aux deux ans des fosses septiques sur tout son territoire.

Si vous aviez l’intention de faire vidanger votre fosse en 2024 et afin d’éviter des frais inutiles, la Municipalité vous suggère d’attendre pour la vidange systématique qui sera orchestrée par la Municipalité en 2025. Ces frais vous seront refacturés sur votre compte de taxes de 2025.

Il est à noter que toutes les résidences de la Municipalité sont assujetties à ce règlement.

Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser au bureau de la Municipalité.

La Direction

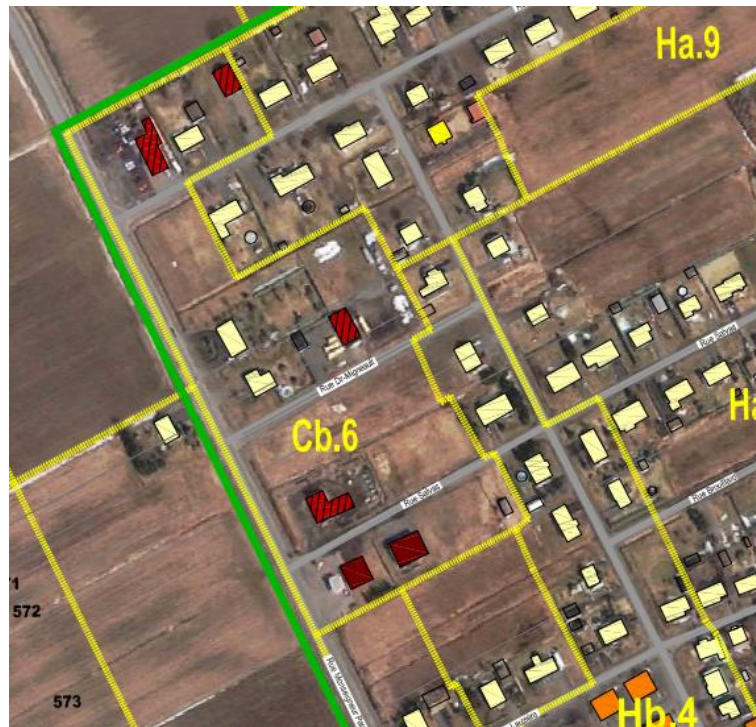


Règlements n° RY-2024-113 et n° RY-2024-114



AVIS PUBLIC, est, par la présente, donné aux contribuables de la Municipalité de Yamaska par la soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et greffière-trésorière.

1^e QUE lors d'une séance du conseil tenue le 28^e jour du mois de mai 2024, le conseil de cette Municipalité a adopté les premiers projets de règlements suivants et tiendra une assemblée publique de consultation le 9^e jour du mois de juillet 2024, à compter de 19 h 00, au Pavillon communautaire situé au 100, rue Guilbault, Yamaska.



Résumé des projets de règlements

Titre des règlements

Règlements no RY-2024-113 et no RY-2024-114 relatives aux ententes à des travaux municipaux.

But des règlements

Les présents règlements ont pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de construction et/ou de lotissement à la conclusion d'une entente relative au financement et à l'exécution de travaux municipaux.

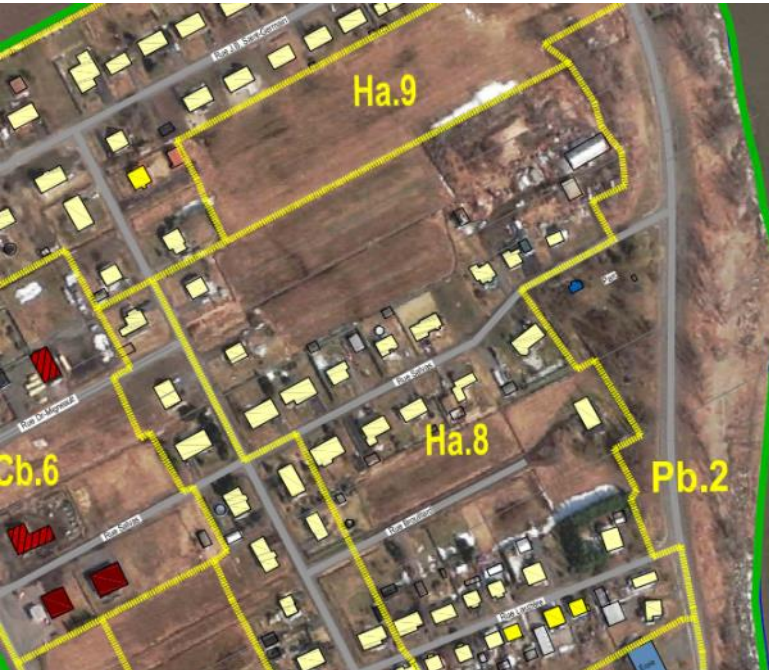
Localisation des zones concernées

La zone Cb.6 est localisée à l'ouest de la Rivière Yamaska, entre la rue St-Michel et Monseigneur Parenteau à partir de la rue Salvas jusqu'à la rue J.B. Saint-Germain comme indiqué dans la figure qui suit.

Le zone Ha.9 est localisée à l'ouest de la Rivière Yamaska, entre la rue Principale et St-Michel, tel qu'indiqué dans la figure qui suit.



Le zone Ha.8 est localisée à l'ouest de la rivière Yamaska, entre la rue Principale et St-Michel, tel qu'indiqué dans la figure qui suit.



Ces règlements ne contiennent pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire

- 2° QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, la mairesse ou la personne nommée par le conseil expliquera la teneur des projets de règlements susmentionnés ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.
- 3° QUE les projets des règlements sont disponibles pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures d'ouverture de bureau.

Donné à Yamaska, ce 29^e jour du mois de mai 2024.

Sylvie Viens
Directrice générale et greffière-trésorière

GRAND MÉNAGE D'ÉTÉ

La municipalité demande la collaboration des citoyens pour tondre leur pelouse, qui ne doit pas dépasser une hauteur de 20 cm (8 pouces) selon le règlement et faire le grand ménage de leur terrain. En effet, un petit coup de balai sur vos trottoirs en enlevant toute la végétation qui y pousse et dans la rue serait apprécié. Ce service ne fait pas partie de votre compte de taxes...

De plus, les bacs roulants, les encombrants et les résidus verts doivent être mis à la rue au plus tôt à 20h la veille de la collecte et au plus tard à 6h le jour de la collecte. Les bacs roulants, ainsi que toutes les matières non ramassées doivent être retirés au plus tard à 23h le jour de la collecte.

Municipalité de Yamaska
Assemblée publique de consultation
(Règlement n° RY-79-2015-12 (2024))



AVIS PUBLIC, est, par la présente, donné aux contribuables de la Municipalité de Yamaska par la soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et greffière-trésorière.

1^e QUE lors d'une séance du conseil tenue le 7^e jour du mois de mai 2024, le conseil de cette Municipalité a adopté le projet de règlement suivant et tiendra une assemblée publique de consultation le 4^e jour du mois de juin 2024, à compter de 19 h 00 au Pavillon communautaire situé au 100, rue Guilbault.

Résumé du projet de règlement

Titre du règlement

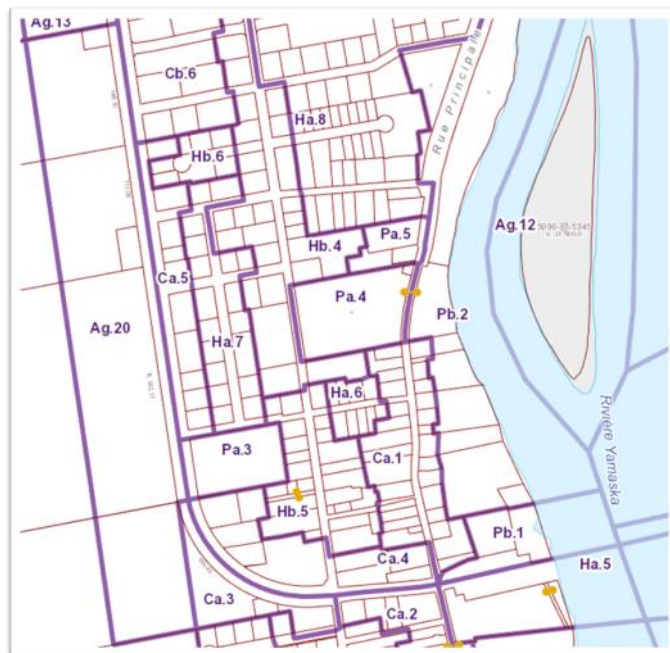
Règlement no RY-79-2015-12 (2024) amendant le règlement de zonage no RY-79-2015.

But du règlement

Le présent règlement a pour but d'ajouter et de corriger certains éléments concernant les usages autorisés pour l'usage "commerce et service mixte (c5)" de la zone Ca.4 et de préciser les disposition sur les droits acquis des bâtiments

Localisation des zones concernées

La zone Ca.4 est localisée à l'ouest de la rue Principale, au nord de la route Marie-Victorin et au sud des zones Pa.3, Hb.5 et Ca.1, comme indiqué dans la figure qui suit.



Ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire

- 2^e QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, la mairesse ou la personne nommée par le conseil expliquera la teneur du projet de règlement susmentionné ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.
- 3^e QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné, aux heures d'ouverture de bureau.

Donné à Yamaska, ce 9^e jour du mois de mai 2024.

Sylvie Viens
Directrice générale et greffière-trésorière

Transport scolaire & voyages spéciaux



Jasmin Bibeau
Propriétaire
Cell.: 450 880-1430

188 Mgr Parenteau
Yamaska, Qc J0G 1W0

Courriel: info@autobusbibeau.ca

Tél.: 450 789-0757
Fax: 450 789-5693

MARCHÉ RICHELIEU
BLANCHETTE & VINCENT

5, Mgr Parenteau,
Yamaska, Québec J0G 1W0
Téléphone et télécopieur
450.789.2404



- Boeuf A-1, charcuterie, fruits & légumes, pain chaud, produits maison
- Café et sandwich
- Service de télécopies et photocopies
- Sac de glace et vers pour la pêche
- Livraison et commandes téléphoniques



JEAN-BERNARD ÉMOND
Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION
50, rue du Roi, bureau 100
Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7
450 742-3781

jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca
jeanbernardemond.com



LOUIS PLAMONDON

Député de Bécancour | Nicolet | Saurel

307, route Marie-Victorin
SOREL-TRACY, QC, J3R 1K6
Tél.: (450) 742-0479 | Fax: (450) 742-1976

louis.plamondon@parl.gc.ca

www.louisplamondon.com

[LouisPlamondonBQ](https://www.facebook.com/LouisPlamondonBQ)



Prenez rendez-vous en ligne

Avec AccèsD,
c'est simple
et rapide

Planifiez une rencontre avec
une conseillère ou un conseiller,
à distance ou en personne,
à l'heure qui vous convient.

Repérez le bouton dans AccèsD.



Desjardins

Juin 2024

Dimanchè	Lundi	Mardi	Mèrcredi	Jèudi	Vèndredi	Samèdi
 Bac brun  Recyclage  Bac noir  Collecte de branches  Encombrants						1
2	3	4 Biblio (voir p.9) Conseil municipal (à 19h Pavillon communautaire)	5 Pétanque  	6 Biblio de 19h à 20h	7 Lancement du livre de Lionel Émard (voir p. 10)	8
9	10	11 Biblio	12 Pétanque  	13 Biblio de 19h à 20h	14	15
16 	17	18 Biblio	19 Pétanque  	20 Biblio de 19h à 20h	21	22
23 30	24 Fête nationale Bureau fermé	25 Biblio	26 Pétanque  	27 Biblio de 19h à 20h	28	29

ÉCOCENTRE



**3145, rue Joseph-Simard
Sorel-Tracy
(sortie 135 de l'autoroute 30 – chemin du Golf)
Téléphone: 450 908-0784**

- **Résidus de construction, de rénovation et de démolition:** gypse, brique, béton, bois, bardeaux d'asphalte, portes et fenêtres, armoires, vanités, etc.
- **Résidus domestiques dangereux de type résidentiel :** huiles, peintures, dissolvants, bonbonnes de propane, néons, aérosols, chlore, batteries, extincteurs, etc.
- **Appareils électriques et électroniques :** téléviseurs, ordinateurs, imprimantes, appareils photo, cellulaires, fils électriques, etc.